
Ajournement de la discussion sur le projet de décret sur l'affaire du grand-prévôt de Provence, lors de la séance du 6 mars 1790

Emmanuel Fréteau de Saint-Just

Citer ce document / Cite this document :

Fréteau de Saint-Just Emmanuel. Ajournement de la discussion sur le projet de décret sur l'affaire du grand-prévôt de Provence, lors de la séance du 6 mars 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XII - Du 2 mars au 14 avril 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1881. p. 63;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1881_num_12_1_5972_t1_0063_0000_2

Fichier pdf généré le 10/07/2020

vôt de Provence contre les habitants de la ville et du territoire des Baux.

Plusieurs membres font remarquer qu'il est plus de onze heures et qu'il convient de remettre la suite de ces affaires à mardi soir.

M. le Président lève la séance.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENT DE M. L'ABBÉ DE MONTESQUIOU.

Séance du dimanche 7 mars 1790 (1).

M. Guillaume, l'un de MM. les secrétaires, fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier matin.

M. Target témoigne quelque surprise du développement qui a été donné aux motions qu'a fait naître la lecture du mémoire du ministre des finances, alors surtout que ces motions n'ont été ni décrétées ni même discutées.

M. Fréteau dit qu'il y aurait encore de plus graves inconvénients à laisser subsister les éloges que le procès-verbal fait de diverses parties du mémoire, attendu que ses résultats ne sont pas encore adoptés.

L'Assemblée décide, suivant ses précédents, que la rectification demandée par M. Fréteau sera faite.

M. l'abbé Maury réclame contre une des expressions de la motion faite hier par M. le baron de Menou tendant à ce que les commissaires qui s'occupent de la rédaction d'un règlement de police intérieure soient chargés de proposer un article pour le cas où, dans la séance, quelqu'un manquerait de respect à M. le président ou à quelqu'un des représentants du souverain. L'honorable membre demande la suppression des derniers mots et entre dans des commentaires sur le sens du mot souverain appliqué à l'association d'un peuple vivant sous les mêmes lois.

On demande à aller aux voix.

L'Assemblée décide qu'elle a rendu un décret et que ce décret sera maintenu dans les termes où il est consigné au procès-verbal.

M. Dupont (de Bigorre) fait, au nom du comité des finances, un rapport sur les dons patriotiques. Ce travail est divisé en autant de chapitres qu'il y a d'espèces différentes de dons.

Chapitre 1^{er}. Sommes remises en argent comptant et en billets de la caisse d'escompte, 290,036 livres.

2. Dons effectués en lettres de change ou en billets à ordre, 282,143 livres; il reste encore à payer 25,591 livres, dont l'échéance ne passe pas le mois de juillet prochain.

3. Mandats sur des particuliers, 15,463 livres. Il reste à payer 7,605 livres.

4. Sommes offertes ou annoncées, 241,803 livres. Il reste encore à payer 196,881 livres. Il faut déduire de cette somme celle de 50,000 livres d'on-

née par M. de Laborde, et destinée à fournir aux frais du comité des recherches.

5. Soumissions à terme et sans terme, 481,000 livres; on n'a payé sur cette somme que celle de 50,792 livres.

6. Effets sur le Trésor royal, coupons et billets de remboursement, 29,723 livres. Il faut retrancher de cette somme celle de 1,200 livres fournie en billets de loterie, qui n'ont pas remporté de lots.

7. Pensions abandonnées, 83,390 livres. Ce chapitre n'offre aucune recette, et présente seulement une cessation de paiement pour le Trésor public.

8. Arrérages de pensions, 123,287 livres.

9. Abandon de sommes dues par le gouvernement, ou de sommes à recevoir sur des particuliers ou des communautés, 781,803 livres.

10. Récépissé des directeurs des monnaies, 190,868 livres.

11. Abandon d'offices de judicature, 258,539 liv.

12. Abandon de capitaux, dont le produit est supposé au denier 20 : 309,319 livres.

13. Abandon de rentes viagères; les intérêts montent à 615 livres.

14. Abandon d'arrérages de rentes, 120,344 liv. Il reste à évaluer 113 articles de ce chapitre.

15. Sommes indéterminées en 117 articles, dont il est impossible de fixer exactement la valeur. On a déjà payé 13,200 livres sur cet objet.

16. Bijoux d'or déjà fondus, 16,254 livres.

17. Argenterie déjà fondue, 241,035 livres. Il existe encore en nature 2,000 marcs d'argent qui, à 50 livres le marc, produiront une somme de 100,000 livres.

18. Objets qu'on n'aurait pas fondus sans une perte considérable, et dont la vente a été faite.

19. Article dont la valeur est indéterminée; il comprend le don qui a été fait par plusieurs communautés des ci-devant privilégiés.

20. Sacrifices faits à la nation; la plus grande partie est inutile à la caisse patriotique, elle comprend, par exemple, l'offre de rendre gratuitement la justice, etc. D'autres articles de ce chapitre peuvent être utiles, telles sont les souscriptions patriotiques ouvertes dans les différentes villes, etc.

Il résulte de tous ces chapitres qu'il y a actuellement dans la caisse, en argent comptant, 1,042,170 livres; qu'on recevra dans l'espace de six mois 2,036,280 livres, et que le total général des objets fixe est de 4,310,995 livres. Les chapitres V, IX, XI, XIV et XV exigent une correspondance dont il serait à propos d'autoriser les trésoriers à se charger: par le moyen de cette correspondance, on pourrait augmenter de 400,000 livres la recette à faire dans six mois. Les offres sont encore abondantes: le nombre s'en accroîtra nécessairement encore par l'usage que vous en ferez.

Le comité des finances, s'occupant à rechercher le parti qu'il doit vous proposer, a été frappé de la grandeur des besoins de l'Etat et du peu de secours que peut offrir la faible ressource des dons patriotiques. Il a également senti que l'emploi que vous ferez de ces dons devait convenir à ceux pour lesquels ils ont été de grands et de généreux sacrifices. Nous n'avons pas perdu de vue la motion qui a été faite d'employer ces dons à l'acquisition des effets les plus décriés, afin de poser la première base d'une caisse d'amortissement. Le comité s'est occupé de développer cette idée; il n'a pas cru exagérer ses espérances en portant à 6 millions la somme que ces dons patriotiques peuvent incessamment produire. Le comité désirerait savoir d'abord si vous adoptez

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.